



1 chemin Saint-Célerin  
BP 47  
27110 Le Neubourg  
Tél. 02 32 34 04 41  
contact@paysduneubourg.fr  
www.paysduneubourg.fr

**Madame, Monsieur,**

Le Neubourg, le 11 mai 2020

Nos réf. : JPL / FP/MAM

**Objet** : Information à la population.

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement a décidé la levée du confinement, et avec elle, le retour de notre si chère liberté d'aller et venir et la reprise progressive du fonctionnement normal de l'ensemble des administrations, entreprises et associations du pays. La solidarité et le civisme se sont révélés essentiels pour pouvoir affronter tous ensemble la crise sanitaire, et dans cette période difficile, les élus et les agents de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg se sont efforcés d'être aux côtés et à l'écoute des communes et de leurs habitants.

La crise sanitaire nous aura beaucoup appris sur nous-mêmes et à être indulgents envers nos doutes et nos erreurs, mais elle nous aura aussi appris à être fiers de notre capacité à faire corps et de la valeur inestimable de nos soignants et aides à domicile. Aujourd'hui, cette crise sans précédent impacte lourdement nos entreprises locales et il nous incombe de les soutenir collectivement. A ce titre, la Communauté de Communes et ses communes seront à leurs côtés, avec la Région Normandie. Plus que jamais, nous devons accompagner nos commerçants, nos artisans et nos agriculteurs, et consommer local.

Du point de vue sanitaire, la prudence reste de mise car l'épidémie de COVID19 n'est pas vaincue. Aussi, il nous appartient de respecter scrupuleusement les consignes et recommandations des experts, notamment l'application des gestes barrières, le port de masques de protection et le lavage régulier des mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Pendant le confinement, la plupart des services de la Communauté de Communes ont continué à fonctionner, mais de façon adaptée à ces circonstances exceptionnelles. A compter de ce 11 mai, l'ensemble des services est à nouveau pleinement à votre disposition. Toutefois, afin de sécuriser les usagers et les agents, les interactions sociales sont provisoirement limitées. L'accueil au siège du Neubourg sera donc assuré le matin au 1 chemin Saint Célerin et l'après-midi au 4 bis chemin Saint Célerin.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter nos services, aux horaires habituels, ou à appeler le numéro d'astreinte mis à votre disposition depuis le début du confinement (06 20 22 00 99).

Très cordialement,

**Jean-Paul LEGENDRE**

**Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg**